

3344
ÉMILE MAGNE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE
DES ŒUVRES DE
NICOLAS BOILEAU-DESPRÉAUX

ET DE

GILLES ET JACQUES BOILEAU

suivie

DES LUTTES DE BOILEAU

Essai bibliographique et littéraire

Documents inédits

Quarante reproductions de titres et fac-similés d'autographes

TOME PREMIER



PARIS

L. GIRAUD-BADIN

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

128, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (6^e)

—
1929

8

111
64



BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE
DES
ŒUVRES DE BOILEAU

80 Q
5427



DU MÊME AUTEUR

LITTÉRATURE ET HISTOIRE

- SCARRON ET SON MILIEU (Mercure de France, édit.), *Epuisé*.
LE MÊME. Nouvelle édition (Émile-Paul, édit.), 1 vol. in-18.
MADAME DE VILLEDIEU (Mercure de France, édit.), 1 vol. in-18.
MADAME DE LA SUZE ET LA SOCIÉTÉ PRÉCIEUSE (Mercure de France, édit.), *Epuisé*.
LE PLAISANT ABBÉ DE BOISROBERT (Mercure de France, édit.), 1 vol. in-18.
MADAME DE CHATILLON (Mercure de France, édit.), 1 vol. in-18.
GAULTIER GARGUILLE, COMÉDIEN DE L'HÔTEL DE BOURGOGNE (Louis-Michaud, édit.), 1 vol. in-18.
VOITURE ET LES ORIGINES DE L'HÔTEL DE RAMBOUILLET (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française, Epuisé*.
VOITURE ET LES ANNÉES DE GLOIRE DE L'HÔTEL DE RAMBOUILLET (Mercure de France, édit.). *Ouvrage couronné par l'Association des Critiques littéraires*, 1 vol. in-18.
NINON DE LANCLOS (Nilsson, édit.), *Epuisé*.
LE MÊME (Émile-Paul frères, édit.). Tirage de luxe limité, 1 vol. in-8°.
LE MÊME. Nouvelle édition (Émile-Paul frères, édit.), 1 vol. in-18.
LA BRUYÈRE (Plon-Nourrit, édit.), 1 vol. in-18.
LE CHEVALIER DE LIGNIÈRES (R. Chiberre, édit.). Tirage de luxe limité, 1 vol. in-18.
LA JOYEUSE JEUNESSE DE TALLEMANT DES RÉAUX (Émile-Paul, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française*, 1 vol. in-18.
LA FIN TROUBLÉE DE TALLEMANT DES RÉAUX (Émile-Paul, édit.), 1 vol. in-18.
UNE AMIE INCONNUE DE MOLIÈRE (Émile-Paul, édit.), 1 vol. in-18.
LE VRAI VISAGE DE LA ROCHEFOUCAULD (Albin Michel, édit.), 1 vol. in-8°.
MADAME DE LAFAYETTE EN MÉNAGE (Émile-Paul frères, édit.), 1 vol. in-18.
LE CŒUR ET L'ESPRIT DE MADAME DE LAFAYETTE (Émile-Paul frères, édit.), 1 vol. in-18.

ART

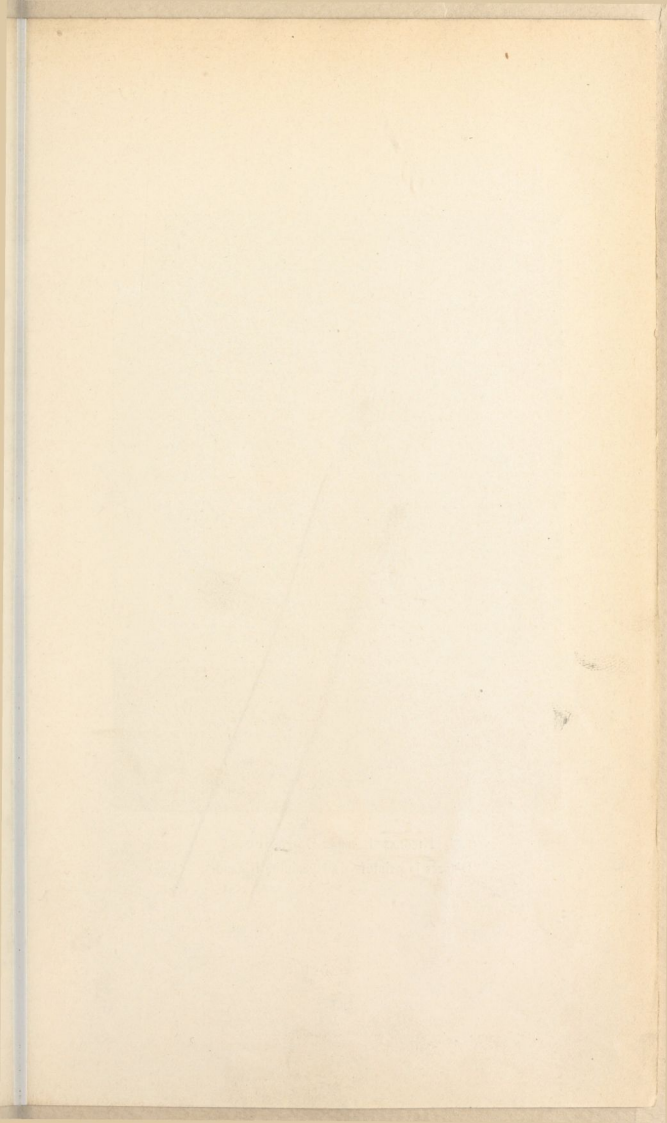
- L'ESTHÉTIQUE DES VILLES (Mercure de France, édit.), 1 vol. in-18.
NICOLAS POUSSIN, PREMIER PEINTRE DU ROI (Van Oest, édit.). *Epuisé*.

BIBLIOGRAPHIE

- BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE DES ŒUVRES DE SCARRON (L. Giraud-Badin, édit.), 1 vol. in-8°.

TEXTES PUBLIÉS PAR LE MÊME

- LE GRAND CONDÉ ET LE DUC D'ENGHEN : LETTRES INÉDITES A MARIE-LOUISE DE GONZAGUE, REINE DE POLOGNE, SUR LA COUR DE LOUIS XIV (Émile-Paul, édit.). *Ouvrage couronné par l'Académie française*, 1 vol. in-8°.
TALLEMANT DES RÉAUX : LE CARDINAL DE RICHELIEU, SA FAMILLE ET SON FAVORI BOISROBERT (Bossard, édit.), 1 vol. in-18.
-





NICOLAS BOILEAU-DESPRÉAUX
D'après la peinture de Hyacinthe Rigaud.

ÉMILE MAGNE

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

DES ŒUVRES DE

NICOLAS BOILEAU-DESPRÉAUX

ET DE

GILLES ET JACQUES BOILEAU

suivie

DES LUTTES DE BOILEAU

Essai bibliographique et littéraire

Documents inédits

Quarante reproductions de titres et fac-similés d'autographes

TOME PREMIER



PARIS

L. GIRAUD-BADIN

LIBRAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

128, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (6^e)

—
1929

LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

130 St. George Street
Toronto, Ontario

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

A PIERRE-PAUL PLAN

Le savant bibliographe de Rabelais

Amical Hommage.

E. M.

A BIRTHDAY
TO THE
SOCIETY

INTRODUCTION

Rejetons d'un lignage presque entièrement composé de robins et de petits officiers des finances, les Boileau du XVII^e siècle, robins eux-mêmes, ne prétendaient guère à la noblesse. Fort rarement, malgré les habitudes de son époque, Gilles I^{er}, auteur de leur pullulante tribu, songea à mentionner sur les actes de l'état civil ou sur les pièces notariées des qualités dont il n'était peut-être pas assuré qu'elles fussent légitimes.

En 1665, écrivant la Satire V, Nicolas voyait encore dans le mérite et la vertu la vraie manière, pour les hommes, de se distinguer. On s'explique donc fort mal que, vingt ans plus tard, lors de la poursuite des usurpateurs de titres, en compagnie de son frère Jacques et de son cousin Gilles, il exhume de la poussière des archives les lettres royales obtenues, le 18 septembre 1371, par Jean Boileau, notaire, et qu'il revendique une noblesse jusqu'à l'heure dédaignée.

A la vérité, un intérêt spécial l'invitait alors à témoigner quelque inconstance dans sa doctrine. La noblesse conférait des privilèges. Ces privilèges valaient que l'on entamât un procès pour les conserver. Despréaux, lancé dans la lice judiciaire, paya, nous disent les contemporains, pour relier sa famille à la branche des Boileau anoblis, l'industrie d'un faussaire ès généalogies. Ainsi obtint-il gain de cause. Fort satisfait, pendant quelques semaines, d'avoir récupéré les armes : « De gueules à un chevron d'argent accompagné de trois mollettes d'or » accordées, par un roi débonnaire, au tabellion du XIV^e siècle, il cessa ensuite d'en faire parade, car il n'en tirait aucune satisfaction d'orgueil. Il se félicita simplement d'échapper aux obligations qui accablaient la gent humiliée des tailables et des corvéables¹.

1. V. Berriat Saint-Prix : *Œuvres de Boileau*, 1830, t. 1 et III. V. aussi B. N. *Manuscrits. Cabinet d'Hozier*, n^o 49 ; *Dossiers bleus*, n^o 105 ; *Chérin*, n^o 28. V. également :

En fait, il savait fort bien que sa famille, au moins sa famille immédiate, n'était guère sortie du milieu bourgeois, qu'avocats, procureurs, petits commerçants, bas officiers de justice et de finance, grippe-sou de toutes sortes en formaient le fond et que, dans cette plèbe vivant de la chicane, grandes entreprises, hauts desseins, nobles pensées n'avaient jamais préoccupé personne.

*
* *

Tout a été dit de l'enfance et de la jeunesse de Nicolas Boileau-Despréaux. Celui-ci naît le 1^{er} novembre 1636, peu de temps après que son père, « commis au greffe de la cour de Parlement et greffier du Conseil de la Grand'Chambre de la Cour » vient d'installer sa demeure dans l'enclos et, plus exactement, dans la cour du Palais. De Charlotte Brochard, sa première épouse, Gilles I avait eu dix enfants. La seconde, Anne de Nyellé, lui en donna six autres, puis disparut de ce monde prématurément.

Le petit Nicolas, quinzième représentant de cette nombreuse progéniture, était âgé de 19 mois quand sa mère mourut. Il gênait si grandement son père que celui-ci l'envoya à la campagne sous la férule d'une servante fort brutale. Ainsi ne connut-il point les douceurs et les soins qui accompagnent d'ordinaire la petite enfance. La maladie en outre, la pierre, disent les uns, un accident de basse-cour, affirment les autres assombrèrent ses jeunes années.

Quand il aborda l'adolescence, le cœur à peu près fermé aux tendres sentiments, une ombre de mélancolie ennuageait son front et sur ses lèvres plissées par l'amertume le sarcasme commençait à poindre.

Son père semble avoir été un homme doux, patient, laborieux dont il garda, à travers le temps, un souvenir à la fois plein de pitié et d'affection. Dans la maison du greffier l'existence se déroulait paisible, large et, en quelque sorte, patriarcale. Des commis la partageaient et aussi des domestiques nombreux auxquels on témoignait quelque sollicitude, lors des actes importants de leur vie, de leurs mariages en particulier ¹.

Dictionnaire des Ennoblissemens ou recueil des lettres de noblesse depuis leur origine... 1788, art. Boileau; Correspondance entre Boileau et Brossette, édit. Laverdet, 1858, p. 17 et s.

1. On voit Jérôme Boileau, l'aîné des enfants, assister, le 17 juillet 1638, au contrat de mariage de Jean Falou, cocher, et de Françoise du Catel « servante, en la

Les enfants du second lit sympathisaient-ils avec ceux du premier beaucoup plus âgés et, pour la plupart, occupant des emplois hors de la maison familiale ? Nicolas parle peu de ses frères et sœurs. Gerôme, l'aîné, paraît avoir été un homme assez attaché à ses intérêts¹. Son épouse représenta toujours, pour notre héros, le type de la pecque intolérable. Marguerite, l'une des sœurs, s'était unie à un tailleur et, de la sorte, diminuait la gloire de ses proches. Parmi les autres sœurs, Charlotte se complaisait dans la dévotion².

De ce groupe des enfants du premier lit, seul Pierre Boileau, sieur de Puymorin, épicurien au visage riant, à l'intelligence vive, sceptique et persifleur, témoignait de quelque goût pour la littérature et, de ci, de là, disséminant des vers légers, semble avoir toujours retenu l'amitié du satirique.

Mais celui-ci vivait tout naturellement dans une intimité plus étroite avec ses frères utérins, Gilles II et Jacques, voisins de lui par leur âge. Tous trois durent suivre de concert les cours des mêmes collèges. Nicolas jusqu'en quatrième, où l'opération de la taille interrompit ses études, fréquenta les classes du collège d'Harcourt ; il entra ensuite au collège de Beauvais. On ignore s'il fut, dans ces établissements, un élève studieux. De son régent de rhétorique, Laplace, il a laissé un portrait indiquant que le ridicule le frappait déjà fortement. La vanité et l'ignorance de ce maître ne l'empêchèrent point d'acquérir, par un travail personnel, une connaissance approfondie du grec et du latin. On le vit aussi, à cette époque, fort passionné pour ces romans dont il raillera, dans la suite, les exagérations, les fadeurs, la fâcheuse influence sur les esprits débiles.

Des vers déjà sortaient de sa plume, des vers tragiques mettant en scène les géants épars dans la littérature chevaleresque. Le jeune garçon éprouvait la démangeaison d'écrire. Il cherchait

maison de Gilles Boileau » et demeurant « chez ledit Boileau, dans la cour du Palais ». Le même Gerôme, Gilles II et Jacques Boileau, Jean Dongois signent également, le 30 décembre 1660, le contrat d'Antoine Marthe, cuisinier « demeurant en la maison de M. Boileau » et de Simonne de La Porte, veuve de Sébastien Bastin. Gilles I fait de même, le 22 juillet 1657, à son commis François Gallinat, l'honneur de figurer parmi ses témoins, lors de son union avec Claude Collinet. *Archives nationales*, Y 195 f° 442 ; 199 f° 279 v° ; 194 f° 120 v°.

1. Il ne dédaignait point les gratifications, comme le précise un document. *Archives nationales*, X¹A 2504 f° 11.

2. On a d'elle, entre autres actes, une donation pieuse. *Archives nationales*, Y 230 f° 537.

sa voie et ne la trouvait point. Nul guide ne présidait à sa destinée intellectuelle. Son père ne discernait nullement sa claire intelligence. Il disait de lui : « Colin est un bon garçon, qui ne dira jamais de mal de personne. » Cela signifiait qu'il le prenait pour un être terne et plat, sans personnalité.

Il le croyait si bon garçon, si incapable d'atteindre, dans la vie normale, à quelque haut emploi nécessitant habileté et diplomatie, qu'il le dirigea vers la carrière ecclésiastique où, les diplômes obtenus, une bonne protection procure un fructueux bénéfice, c'est-à-dire l'aise et la sécurité. Au surplus, « taillé » et sans doute impuissant, le jeune homme paraissait tout désigné pour conduire des moines sur les chemins de la chasteté.

On le fit tonsurer et la Faculté de théologie l'eut pour élève en même temps que son frère Jacques. Mais Nicolas montra si peu de penchant pour la scolastique qu'il le fallut tirer des mains des docteurs. La Faculté de droit où il séjourna ensuite lui apparut comme un lieu tout aussi rempli de diseurs de billevesées et il excéra son goût des arguties, de même qu'il avait haï l'humeur de controverses de l'autre maison de science. Néanmoins, il fut admis dans le corps des avocats, s'alla perfectionner es jargon juridique chez son beau-frère Dongois, plaïda et pour toujours se détourna d'un milieu où tant de verbiage était, avec une grande adresse à escroquer le plaideur, nécessaire pour triompher¹.

A vingt ans, à demi robin et reniant ses hérédités, à demi clergeon et pourvu d'un petit prieuré, il restait, en fait, sans vue précise sur son avenir. Il rimait des énigmes, des chansons galantes ou à boire. Il s'avisa aussi d'être amoureux. Pauvres amours, amours mort-nées, sans fructifications possibles, et qui contribuèrent à lui donner la haine de la femme.

Beaucoup de tristesse, cela est probable, gonflait son âme de jeune homme destiné au célibat, incertain de sa carrière, privé des liesses de son âge et voyant devant lui s'ouvrir les perspectives désolées d'une existence maussade. La ressource lui demeurait de satisfaire ses sens non obnubilés et de voyager dans le domaine des idées.

Les idées ne l'attiraient point encore. Il se livra à l'épicu-

1. Il n'oublia point cependant les leçons de son beau-frère. Plus tard il les utilisera à écrire l'*Arrêt burlesque*, « plaisanterie, dira-t-il, toute en termes de la Pratique ».

risme où il pouvait trouver quelques contentements. Il serait vain de soutenir qu'il n'ait point apprécié l'atmosphère des cabarets où d'ailleurs s'égayaient de gentils compagnons, bons poètes enclins à l'optimisme et le communiquant à autrui¹. Les cabarets étaient lieux de belle raillerie et il en sortait toutes ces pièces satiriques qui s'en allaient troubler la sottise et la vanité des grands, des financiers, des bourgeois.

Nicolas Boileau, sans s'en douter peut-être, possédait déjà besace bien remplie de goguenardises. Le grenier qu'il avait longtemps habité, dans la maison paternelle, avait été pour lui un magnifique observatoire d'où, planant sur les foules du Palais, il avait contemplé, sous leurs formes diverses, les manifestations de la folie humaine. En ce temps prospère pour la basoche, la France entière, du prince au plus pauvre gagnedeniers, chicanait sur le moindre sujet. Les couvents, où la concorde eût dû régner en maîtresse, donnaient l'exemple d'un déplorable esprit de contestation et les juges eux-mêmes ne descendaient de leur siège que pour aller, devant d'autres magistrats, affronter des adversaires. Vainement les tribunaux de province rendaient-ils des arrêts. Vainement le Parlement déléguait-il ses rapporteurs et assemblait-il ses juristes. Une cause n'était jamais conclue que par la ruine des plaideurs.

Ce Palais avait donc été pour le jeune Boileau un lieu de merveilleux enseignement. Souventes fois, sans nul doute, abandonnant son observatoire, il s'était mêlé à la cohue qui emplissait la cour de mai, la place Dauphine, les perrons de la Sainte-Chapelle, les galeries Dauphine, Mercière et des Prisonniers. Il avait, à l'ombre de quelque pilier, écouté la lamentation et la rage des dupes en proie à la friponnerie des gens de robe, acharnées tout de même à faire trancher leurs différends de successions, de terres et de poulets.

La galerie Mercière lui avait révélé, autour de ses boutiques de bijoutiers, parfumeurs, mercadents et lingers, maints aspects de galanterie et les mystères de la frivolité féminine. Il avait fait aussi de longues stations aux abords des librairies, notant gestes et paroles, curieux de pénétrer dans ce monde des beaux-esprits qui s'assemblait dans les arrière-boutiques, déchirant les réputations et étalant sa morgue.

1. Boileau est nommé par Etienne Carneau, célestin, dans sa *Pièce du Cabinet ou Poème coquet de la Bouteille* parmi les « biberons ». V. *Les Délices de la poésie galante*, 1666, 2^e part., p. 157.

Il avait beaucoup retenu, fait, en quelques années, une singulière expérience de la vie, complétée par ce qu'il apercevait au sein de sa propre famille tout entière vouée à l'exploitation des chicaneaux. Ainsi, peu à peu, et par la pente naturelle de son esprit porté au pessimisme, il se sentait entraîné à la Satire de tout ce monde laid et sombre d'où émergeait si rarement quelque figure honnête et radieuse.

*
* *

Cependant il piétinait encore sur place, discernait mal sa véritable vocation. Il écrivait, dans un élan de pédantisme survivant aux joutes d'école, des épigrammes latines. En 1656, il subit une crise de patriotisme. L'ambition de Cromwell menaçant la France, il crut se signaler à l'attention publique en conseillant à Mazarin, dans une ode lamentable, de réduire l'Anglais. Sa voix ne fut entendue de personne. La politique n'inspirait pas sa muse.

Nous avons dit qu'il entourait ses frères Gilles et Jacques d'une tendresse particulière. Cette tendresse, au cours du temps, s'était accrue par suite d'une communauté de vues et de tendances. Les trois jeunes gens montraient un goût égal pour le persiflage. Jacques, assujetti aux études théologiques, ne le manifestait encore qu'en paroles. Gilles, pour lors avocat, dispersait dans les ruelles des vers incisifs que recueillaient les anthologies. Deux traductions du grec, qu'il avait écrites par divertissement, avaient paru, non sans succès, chez les libraires Chamhoudry et Luynes. En 1656, contre Ménage, illustre et redouté pédant qui avait marqué quelque mépris à ses essais, il lança une diatribe si spirituelle et si venimeuse : Avis à M. Ménage sur son Eglogue intitulée Christine, que le pauvre homme éprouva grande peine à dissiper le ridicule qui l'éclaboussait.

Ainsi Gilles Boileau, par ce coup de boutoir, entra-t-il dans la gloire. On le considérait bientôt comme un parfait bien-disant, un garçon courageux et clairvoyant, et aussi comme l'une de ces « pestes » qu'on appréhendait de rencontrer sur son chemin. Peu enclin à la modestie, le triomphateur dès lors parlait de lui-même avec un étrange contentement. A l'une de ses tantes qui négligeait de clore ses lettres par des formules de politesse, il reprochait de manquer de déférence « au fameux auteur d'Épictète ». Quoi donc, ajoutait-il,

Quoi donc, n'apprenez-vous rien
D'un esprit fait comme le mien ?
Moi que mille auteurs d'importance
Cherchent à belle révérence
Et dont le plus terrible emoi
Est d'être mal avecque moi ?
Moi d'ailleurs dont l'humeur critique
Aux plus huppés ferait la nique
Et qui, dès mes plus jeunes ans,
Appris l'art de railler les gens,
Qui, de mon premier coup de foudre
Réduis ce colosse en poudre,
Menage qui, dans ses écrits,
Censurait les plus beaux esprits¹ ?

Parmi les gens de la société et dans les ruelles, il allait, se croyant aimé des plus hautes dames, goguenardant partout, hors peut-être chez le président de Bellière qui le protégeait dans le domaine judiciaire. Tous les groupes de badins qui se divertissaient à dauber sur les matières littéraires l'admettaient dans leurs complots et Boisrobert, qui exerçait une sorte de royauté d'esprit, lui témoignait une amitié pleine d'admiration².

C'était, en définitive, « un Jean de lettres » tout aussi infatué de lui-même que ceux dont il exécrait l'arrogance. Inapte à créer une œuvre de véritable intérêt, enlizé dans des traductions, il ne pouvait souffrir que d'autres eussent de l'imagination et des doctrines. Il en vint bientôt à attaquer ces assemblées de la rue des Oiseaux où Madeleine de Scudéry et Pellisson conduisaient de doux galants sur les routes du platonisme. Quand la vieille pucelle eut, pour sa dilection personnelle, fondé le Royaume de Tendre, il prétendit qu'elle en avait dérobé l'idée initiale à sa traduction du Tableau de Cébés et, en compagnie des Lignières et des Furetière, la tourna en ridicule.

Il s'entourait, de la sorte, d'un cercle d'ennemis ; mais il se voyait sous la forme d'un gladiateur capable d'affronter leur horde acharnée. Il savait d'ailleurs ménager avec adresse les

1. *Poésies choisies de Messieurs Benserade...*, 1656, 3^e part., p. 157, *Epistre à Made-moiselle M...* Tallemant des Réaux : *Historiettes*, 1854-1860 qui parle souvent de lui, raille sa vanité et réduit à sa juste valeur son talent de poète. V. IV, 36 et s.

2. Il lui a adressé l'une de ses *Epîtres*. V. *Les Epîtres en vers et autres œuvres poé-tiques de M. de Boisrobert-Metel*, 1659, p. 147.

puissants dont il pouvait tirer quelque concours. Quand l'ambition lui fut venue de remplacer sur son siège l'un des quarante de l'Académie, il se garda bien de se mêler aux impertinents qui chantaient pouilles à la Pucelle de Chapelain nouvellement parue, car Chapelain, l'un des pères de la Compagnie, pouvait servir son élection future.

Admirable prudence! En 1659, Colletet, dont il avait galantisé l'épouse, s'avisa de disparaître de ce monde, laissant vacant ce siège convoité : Gilles Boileau posa aussitôt sa candidature. Chapelain la soutint. Pellisson et Ménage tentèrent de la faire échouer, disant du petit avocat-poète qu'il n'était nullement honnête homme. L'élection, entre deux partis également entêtés, prit une allure épique. Des brouilles mortelles suivirent des polémiques féroces. Admis en dépit de ses adversaires, Gilles Boileau ne crut point utile de garder le silence. Contre Scarron favorable à la cabale Pellisson-Ménage, il entreprit une si vilaine guerre d'épigrammes que la gent littéraire, choquée par un débordement d'injures qui atteignaient la femme du burlesque, blâma un ressentiment incapable de noblesse.

* *

Tel était l'un des frères préférés de Nicolas Boileau et tels étaient les exemples que ce frère lui donnait ouvertement. Le jeune homme n'avait encore que peu écrit et, les années s'étant écoulées, ne se décidait pas encore à écrire. On peut bien croire que, voyant ce frère gagner, à la faveur de critiques et d'insolences, une rapide renommée, il reçut une sorte d'illumination. Déjà, dans les cabarets et les cercles de plaisantins, on appréciait son esprit, esprit alimenté à cette veine satirique d'où l'astucieux Gilles avait tiré de fructueux avantages. Ne pouvait-il, à son tour, suivant les directions de son aîné, capter la sympathie des rieurs?

A la vérité, il rêvait mieux qu'une célébrité incertaine et provisoire. Tout bardé d'Horace et de Juvénal, plus ambitieux que ce frère parvenu à la fortune, il voulait, s'il usait de la satire, tenter une réformation des mœurs, devenir, dans le temps présent, l'égal de ses antiques modèles.

Il s'essouffla sur les hémistiches et les rimes. Bien vite, il reconnut que son imagination souffrait de stérilité et qu'il n'atteindrait à l'éloquence de ses prédécesseurs qu'en transposant dans le vers français la substance de leurs hexamètres.

Ayant ainsi découvert sa voie, pillant sans scrupule, adaptant à la vie de son époque les invectives d'Horace et de Juvénal, il construisit sa première satire.

Tout aussitôt, il alla la réciter dans les groupes littéraires où elle reçut l'applaudissement, car, mettant au pilori quelques fripons des finances et de la judicature dont l'insolente fortune offusquait le public, elle revendiquait pour l'écrivain le droit de ne point succomber sous la misère et le dédain. On admira la fermeté de son vers et l'accent nouveau que l'on y percevait à une époque où la fadeur et la préciosité faisaient les délices des ruelles.

Assuré, par l'héritage paternel et par divers bénéfices qui produisaient des rentes nourricières, de n'avoir jamais besoin de sa plume pour subsister, Nicolas Boileau bâtit dès lors pierre sur pierre, sans aucune hâte, le solide édifice de ses Satires. Nul, avec plus d'habileté que lui, ne sut en établir le renom, car, non content de les répandre de vive voix partout où l'on accueillait son juvénile talent, il en laissait, feignant de s'en défendre, courir des copies.

Resté, à l'origine, dans le domaine de la censure des mœurs, il comprit très rapidement qu'il jouerait un rôle plus bruyant s'il prenait figure de redresseur des torts littéraires et pourfendait tant de fantoches installés en satrapes sur le Parnasse.

Dès la Satire VII, composée la troisième, il attaquait Chapelain, le plus puissant de ces satrapes, et mettait en posture grotesque toutes sortes d'auteurs jouissant jusqu'alors d'un enviable prestige. Jamais, depuis les Sigogne, les Berthelot, les Motin, poète n'avait manifesté tant de cavalière audace. Avec stupeur les ruelles virent vilipender par « un écolier » les porteurs de lyres qu'elles avaient déifiés.

Les rires s'élevaient et les rancunes fructifiaient. Mais comment les victimes du libelliste eussent-elles pu se plaindre avec quelque apparence de raison ? Boileau ne donnait point à ses Satires la publicité du livre. On parlait de ces œuvres pour les avoir entendues ou bien après en avoir lu des textes fautifs. Avec une infernale malice, leur auteur comptait sur la malignité publique pour établir leur réputation et la sienne.

Le premier désagrément réel qu'elles lui valurent lui vint de son frère Gilles. Car celui-ci supporta mal que, sur un terrain dont il se croyait le maître incontesté, son cadet prit soudain plus d'autorité que lui. Trop d'obligations le liaient aussi à Chapelain pour qu'il acceptât qu'un proche parent souffletât de

ses brocards le vieil académiste. Il avait rompu avec les détracteurs de la Pucelle. Il fit, sans nul doute, de vives observations à Nicolas. Celui-ci, soucieux de garder son indépendance, les reçut avec humeur. Le bruit de leur discorde, vite répandu, inclina le chevalier de Lignières, adversaire de Chapelain et alors ami de Despréaux, à lancer l'épigramme connue :

Veut-on savoir pour quelle affaire
Boileau, le rentier d'aujourd'hui¹,
En veut à Despréaux, son frère ?
Qu'est-ce que Despréaux a fait pour lui déplaire ?
Il a fait des vers mieux que lui.

La rupture ne tarda pas à s'ensuivre. Incapable, à cause de sa pétulance, de conserver, dans cette pénible conjoncture, le mutisme qui s'imposait, Nicolas, à son tour, fit circuler les méchants vers qu'il regretta, dans la suite, d'avoir si imprudemment écrits :

De mon frère, il est vrai, les écrits sont vantés ;
Il a cent belles qualités ;
Mais il n'a point pour moi d'affection sincère.
En lui, je trouve un excellent auteur,
Un poète agréable, un très bon orateur,
Mais je ne trouve pas un frère.

* * *

L'esprit satirique lui faisait perdre ainsi un excellent allié, un complice, un homme de son sang qui, malgré sa jalousie, eût pu le soutenir de son crédit et de sa verve. Mais, à ce moment même, en la personne de son autre frère aîné, Jacques Boileau, il retrouvait un nouvel allié, un personnage d'une valeur plus certaine, un savant lui aussi animé par un étrange goût de la polémique.

Jacques, nous l'avons dit, avait suivi un chemin qui eût dû le conduire vers quelque état de sainteté. En fait, la Faculté de théologie, en lui conférant le titre de docteur², avait consacré ses mérites de casuiste et lancé dans la vie le plus turbulent et le plus caustique des gens de plume.

1. Gilles Boileau occupait, à cette époque, les fonctions de payeur des rentes de l'Hôtel de ville.

2. Nous décrivons sa thèse inconnue, ce semble, jusqu'à l'heure et datée de 1662 à la p. 340 de notre tome II.

Le XVII^e siècle se rendit-il compte du génie particulier de l'abbé Boileau? Cela semble peu probable. L'homme, tout de suite désireux de conserver sa liberté de pensée, se décida à écrire sous l'anonymat ou bien sous les pseudonymes mystérieux de Barnabé, de Claudius Fonteius et de Marcellus Ancyranus. De plus, il n'écrivit guère qu'en latin (diminuant ainsi le nombre de ses lecteurs) et sur des matières de théologie ou de discipline ecclésiastique. Il excellait à surprendre les privilèges, donnait de faux noms d'éditeurs et des lieux de publication imaginaires à ses livres dont il niait avec âpreté être l'auteur quand ils provoquaient quelque scandale¹.

Or les scandales éclataient souvent. M^{sr} de Harlay, archevêque de Paris, fut un des premiers prélats que la prose de l'abbé scandalisa, mais il ne put en découvrir le responsable. Les sujets singuliers plaisaient de préférence à notre sémillant docteur qui semblait les traiter sous l'empire de l'indignation, mais qui néanmoins leur donnait une allure convenant mal à son caractère. De l'Abus des nuditez de gorge, par exemple, constituait un thème bien choisi de morale à l'usage des coquettes qui fréquentaient les lieux saints toutes « dépoitraillées ». On sentait pourtant qu'avant de l'écrire l'abbé s'était beaucoup trop livré à l'examen de ces gorges que sa plume exilait de l'Église. L'Historia Flagellantium provoqua, par ses termes osés et une certaine doctrine qui parut fâcheuse, de vives ripostes. Le De re beneficiaria, qui légitimait la possession par un ecclésiastique de plusieurs bénéfices, et, de la sorte, approuvait tant de cumuls scandaleux, stimula également les réserves de théologiens austères qui voyaient dans la pauvreté la gloire des gens d'Église.

En 1703, parvenu à la vieillesse, notre « sorbonagre » ne s'était point assagi. Il s'avisa de vouloir réformer l'habit du clergé, soutenant que celui-ci le pouvait à son gré porter long ou court. En vertu de sa théorie, il se vêtit, dit-on, de façon à n'être pas incommodé. Les désinvoltures de sa plume, dans cette Historica disquisitio de re vestiarum hominis sacri et l'initiative prise par lui d'accorder ses actes à ses assertions, faillirent lui valoir de grands tourments. Un Mémoire concernant M. Boileau, D^r de Sorbonne (1703) subsiste² qui en témoigne à travers

1. L'Avertissement de *De antiquo Jure Presbyterorum* montre quelle ingéniosité Jacques Boileau témoignait pour se cacher sous des personnalités fictives.

2. Aux Archives Nationales, M 761-221.

le temps. A l'abbé Dongois, parent de l'abbé Jacques Boileau, « l'archevêque de Paris se plaignit des expressions et des descriptions peu chastes qui [étaient] dans ce livre » et menaça de ses foudres. L'ouvrage parut néanmoins l'année suivante sans que l'on puisse dire s'il fut amendé.

L'abbé ne se laissait point émouvoir par les réprimandes. Il jouissait d'un heureux caractère affermi dans l'optimisme par le contact de M^{sr} Louis-Henry de Pardailhan de Gondrin, archevêque de Sens dont il était, dans ce diocèse, le bras droit. De ce prélat, inspiré du démon, qui avait scandalisé la France du bruit de ses galanteries, de son faste, de ses rebellions, qui avait aspiré au cœur de la reine et avait tenté de le gagner, qui s'était déclaré l'un des plus ardents suppôts du jansénisme, il avait évidemment subi l'influence.

Nul souci d'austérité et de dignité extérieure. On le rencontrait le plus souvent à Paris dans les compagnies de libertins et quand on s'en étonnait, il répondait ingénument :

— S'il fallait rompre avec tous les réprouvés, on serait souvent en hasard de se trouver tout seul¹.

Aux assemblées de Sorbonne, il commettait toujours quelque « turlupinade » au dire de ses propres collègues. « La satire, écrit de lui l'un d'eux, Noël Varet, [était] dans ses os et dans sa chair² ». D'Alembert nous rapporte qu'assistant à la thèse de philosophie d'un fils du ministre Jean Claude, il para ce dernier, présent à la soutenance, de la qualité d'illustrissimus Ecclesiæ princeps, inadvertance de verbe considérée comme si anormale qu'on le contraignit à la désavouer par écrit.

Les vaudevillistes le chansonnèrent maintes fois³. Une de ses aventures où, selon son habitude, il manifesta un amusant esprit d'à-propos, nous a été contée en prose par un anecdotier et, sous le titre : Histoire de l'abbé Boileau, en vers par un facétieux anonyme. On me fit l'autre jour, écrivit ce dernier,

On me fit l'autre jour une plaisante histoire
Dont je puis dire sans façon
Qu'elle m'a fort souvent fait rire de mémoire :
C'est de l'abbé Boileau, du marquis de Janson.
Le hasard les conduit dans une hôtellerie
Où, s'étant pignotés par quelque raillerie,

1. Menagiana, 1715, II, 151.

2. Bulletin philologique et hist. du Comité des travaux hist. et scient., 1916, Journal d'un docteur de Sorbonne publ. par A. Gazier, p. 63. V. aussi, pp. 71, 73 et s., 114.

3. V. notamment, Les Alleluia des prédicateurs. B. N. ms. n° 15244.

Janson dit à l'abbé : Comment vous nommez-vous ?

— Je m'appelle Boileau, dit l'abbé d'un air doux.

Sur quoi le marquis se récrie,

Disant : On vous nomme Boileau,

Ah ! mon cher, ce nom n'est pas beau,

Appelez-vous Boivin désormais, je vous prie.

— J'y songerai, Monsieur, dit alors le docteur,

Mais souffrez qu'à son tour votre humble serviteur

Sache comment on vous appelle ?

Janson, dit le marquis, mon nom est fort connu.

— Il ne m'en plaît pas mieux, dit d'un ton ingénu

L'abbé très pourvu de cervelle,

[Et] j'ose vous donner pour première leçon

Que je fonde sur votre mine

Qu'au lieu de vous nommer Janson

On vous doit nommer Jean Farine¹.

Sans doute, quelques plaisants étaient nécessaires pour que les délibérations et l'enseignement de la Faculté de Théologie ne fussent pas tout à fait monotones. A la gravité un peu pompeuse de leurs confrères, ils ajoutaient le sel de l'esprit et la bonhomie de l'attitude.

Vainement imaginerait-on l'abbé Jacques Boileau sous une apparence plus sévère, car Nicolas, son frère, qui l'aimait fort tendrement, disait de lui que « s'il n'avait été docteur de Sorbonne, il se serait fait docteur de la Comédie italienne ». Sa spontanéité, ses étourderies, les exagérations de sa plume ne l'empêchaient point d'être plus docte que beaucoup d'entre les pédants de robe qui censuraient ses inconséquences. Une connaissance approfondie de la théologie, des Pères, des belles-lettres même, dit Dupin dans la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, faisait le fond de son érudition très véritable.

Nicolas Boileau, à l'heure de ses luttes contre les jésuites, le trouvera à ses côtés et il semble probable que la Satire sur l'Equivoque, qui devait provoquer de si violentes répliques, fut concertée entre les deux frères.

*
* *

Ainsi Gilles et Jacques dévoilèrent-ils, à travers leurs œuvres,

1. B. A. ms. n° 6545, f° 26. Daté de 1695. Le ms. 4529 N. a., f° 120 v° de la B. N. donne en prose cette anecdote. L'interlocuteur de Jacques Boileau, dans cette version en prose, est le cardinal de Forbin-Janson se rendant à Rome incognito. Les deux hommes se rencontrent dans une hôtellerie à Melun.

les mêmes inclinations que Nicolas au persiflage et aux conflits de plume ; mais le premier, dès qu'il eut acquis bons emplois et rentes bien assises, renonça à courir des risques superflus ; le second, de son côté, agissait en cachette, le visage toujours couvert d'un masque.

Seul Nicolas, engagé dans la bataille, la livra au grand jour, très vite convaincu, par la supériorité de son vers, d'avoir l'avantage et s'efforçant, par des moyens souvent peu louables, d'obtenir cet avantage. Il s'assura tout d'abord des protecteurs, et le roi en particulier en le caressant de louanges auxquelles il le savait sensible, Lamoignon d'autre part qui, en cas de difficultés, le pouvait défendre puissamment à la cour et au Palais. Il adopta, dans tous ses écrits, et dès l'origine, un ton de certitude qui, joint à des sarcasmes plaisants, entraîna la conviction qu'il jugeait en maître et sans recours possible. Ses raisons de mépriser des talents jusqu'à l'heure appréciés parurent pleines de logique. Vainement ses adversaires publièrent-ils des ripostes valant les attaques en qualités littéraires. Le public lut ces ripostes, mais garda à Boileau son estime. Pas un instant des hommes jouissant d'enviables renommées, comme Chapelain, Desmarets de Saint-Sorlin et Perrault, ne parviendront à travestir, dans l'esprit de la société, le satirique en médisant négligeable. Leur espoir, sur ce point, fut entièrement déçu.

Despréaux n'hésitait point d'ailleurs, quand la réplique lui pouvait nuire véritablement, à la faire supprimer par autorité de justice. Ainsi agit-il contre Boursault. Ses scrupules, bien qu'il se prétendît attaché à la vérité, ne dépassaient pas certaines limites. Au moins pendant la première partie de son existence, en même temps qu'il chercha, en homme de goût et en artiste plutôt qu'en poète, à s'ériger en législateur du Parnasse, il servit différentes causes, sacrifia à des amitiés, écouta les suggestions de plusieurs groupes satiriques comme le groupe Furetière-Lignièrès-abbé de Marolles-Sorel. Ses aveux donnent une assez piètre opinion de son caractère et indiquent que sa fureur de raillerie manquait souvent de fondement.

Le Verrier, commentant ses Satires sous son contrôle, put, en effet, en 1701, enregistrer ces confidences :

« [Boileau] a écrit des poètes qu'il ne connaissait point et qui ne lui avaient fait ni bien ni mal, contre d'autres qu'il connaissait et qui avaient parlé ou écrit contre lui, et enfin contre d'autres encore qu'il ne connaissait point et qui l'avaient

attaqué. Car souvent, pour trouver les noms de ceux qu'il a cités dans ses premiers ouvrages, il ne faisait qu'ouvrir ces recueils de vers qu'imprimait autrefois de Sercy¹ et là il trouvait à coup sûr, et des noms propres à rimer, et des vers dignes de satire. »

Lisant ces allégations un peu accablantes pour sa sincérité, Despréaux les rectifia-t-il comme on l'eût espéré? Point du tout. Il aggrava les imputations qu'elles portaient contre lui, disant :

« Car souvent, pour trouver les noms de ceux qu'il a cités dans ses premiers ouvrages, il ne faisait qu'ouvrir ces recueils de vers qu'imprimait autrefois de Sercy et il sacrifiait à la Satire ceux qui avaient le malheur de lui plaire, car il ne croyait pas leur faire grand tort par ses vers qu'il n'avait pas le dessein de donner au public et qu'il ne pensait pas que les hommes pussent regarder². »

Etonnante hypocrisie si l'on veut bien se rappeler qu'il se chargeait lui-même (il le confesse maintes fois dans ses Préfaces) de faire connaître en tous lieux chacune de ses productions.

Un de ses propos, entendu et conservé par un contemporain, confirme cette bizarre légèreté de conscience. Il est relatif aux oraisons funèbres. Despréaux ne les goûtait guère :

— Je fais, disait-il, toujours semblant de les avoir lues et j'aime mieux prendre le parti de les louer que de les lire³.

On connaît mal Despréaux si on le considère comme un être d'élection, certain d'exercer une fonction utile dans la république des lettres, voué à l'impartialité. Visiblement, propulsé par ses maux physiques et par une tendance naturelle, il décèle, dans ses paroles comme dans ses écrits, une méchanceté instinctive. Il ne peut, quoi qu'il s'évertue à l'amabilité, se défendre d'être désobligeant à peu près dans toutes les circonstances de sa vie. Rend-il service à l'avocat Patru, tombé dans la misère, en lui achetant sa bibliothèque et en lui laissant la disposition de celle-ci jusqu'à sa mort? Aussitôt il fait parade, dans une épigramme, de sa générosité et, par cette indiscretion, afflige le bénéficiaire de son bienfait. Il se rend un jour, nous conte un anecdotier, à la maison des champs de Barbin, son libraire. Celui-ci se montre très fier de cette maison qu'il « a pris soin

1. *Poésies choisies*, anthologies publiées par Charles de Sercy, éditeur, de 1653 à 1662.

2. *Les Satires de Boileau commentées par lui-même*, édit. Fr. Lachèvre, 1906, p. 16.

3. B. N. N. acq. ms. n° 4529, f° 127.

d'enjoliver, mais dont la vue est extrêmement bornée ». La chaleur très forte accable Despréaux au cours du dîner. Tout autre que notre poète remercierait son hôte d'une réception sans confort peut-être, mais pleine de sympathie. Despréaux ne se souvient que du désagrément subi :

— Je m'en vais, dit-il à Barbin, à Paris prendre l'air ¹...

Telle est la tournure de son esprit. Cette tournure d'esprit le porte, dans la vie morale comme dans la vie littéraire, à prendre sans cesse parti. Inutilement tenterait-on de discerner, à travers ses déclarations fréquentes, la nature de ses sentiments religieux. A l'en croire, une chaude piété animerait son âme. En fait, épicuriens, sceptiques, libertins font sa compagnie ordinaire et l'Arrêt burlesque prouve qu'il s'allie de préférence aux êtres hardis qui battent en brèche la religion. Il soutient aussi les rebelles de Port-Royal. Doit-on donc le ranger parmi les jansénistes ? On l'imaginerait volontiers quand on le voit « paranymphe » le grand Arnauld et batailler contre les Jésuites. Or il ne désire nullement gagner la grâce augustiniennne. Ce qu'il admire chez les docteurs hérésiarques, c'est leur vigueur de polémistes, la logique de leur argumentation, leur langue. Il les envie de vivre, dans une atmosphère de complots, au milieu d'une rumeur belliqueuse. Pascal lui plaît bien mieux sous son aspect de guerrier assaillant l'adversaire « loyolite » que sous sa forme purifiée de mathématicien, de physicien, de penseur et de chrétien.

L'amitié dont Despréaux semble savourer les joies profondes tient, à la vérité, une place médiocre dans son cœur. C'est en homme de parti bien plus certainement qu'en ami qu'il mène campagne aux côtés de Molière contre les burlesques de ruelles et les dévots. Le poète comique mort, oubliant tant de convictions communes, de connivences, d'estime publiquement manifestée, il se déjuge, il défend mal et même attaque une mémoire digne d'un respect plus persistant.

Témoigne-t-il, du moins, à Racine l'affection spontanée que les critiques vantèrent si imprudemment ? Comment le soutenir ? Haïssant les peintures de la passion, il ne peut comprendre le théâtre du nouveau poète. Jusqu'en 1672, il donne la prééminence à Corneille dont l'œuvre, grandiloquente et pleine de noblesse, répond mieux à son concept de la tragédie.

1. *Menagiana*, 1715, III, 4. V. aussi dans B. N. N. acq. ms. n° 4529, f° 21, une autre anecdote où Boileau et Guilleragues tiennent des propos quelque peu grossiers.

Il combat si activement le parti racinien que, le 16 mars de cette même année, M^{me} de Sévigné peut écrire, sortant de l'Hôtel de Bourgogne où l'on représenta Bajazet :

« Racine fait des comédies pour la Champmeslé : ce n'est pas pour les siècles à venir. Si jamais il n'est plus jeune, et qu'il cesse d'être amoureux, ce ne sera plus la même chose. Vive donc notre vieil ami Corneille ! Pardonnons-lui de méchants vers en faveur des divines et sublimes beautés qui nous transportent : ce sont des traits de maître qui sont inimitables. Des-préaux en dit encore plus que moi ; et, en un mot, c'est le bon goût : tenez-vous-y¹. »

Boileau changera-t-il plus tard d'opinion sur le théâtre de Racine ? Il semble fort risqué de l'affirmer. Son éloignement pour les spectacles de passion persiste et se manifeste contre Quinault et ses opéras qui, à son sens, troublent les âmes et pervertissent les mœurs. En Racine, il préfère l'homme à l'écrivain. Quand, en bon opportuniste, habile aux palinodies, il le loue dans l'Épître VII (avec quelle modération !), il ne peut s'empêcher de rappeler, avec une sorte de regret, le souvenir de Corneille.

Et tout de suite, comme pour éviter de traiter un sujet épineux, il passe à sa propre apologie. Il est parvenu, à cette époque, au sommet de la gloire qu'il avait ambitionnée. Il cherche visiblement la paix et peut-être n'a-t-il contracté avec Racine une amitié concertée que pour éviter une guerre nouvelle. Des goûts communs de débauche les ont réunis tout d'abord, puis l'amour de la poésie, leur vanité, leur universel mépris pour tout ce qui n'est point leur œuvre propre. Au dire de Segrain, « leur entretien ne roule que sur la poésie : ôtez-les de là, ils ne savent plus rien ». La Rochefoucauld les en raille dans une Maxime.

Racine, du moins, ne laisse-t-il point transparaître une vanité qui, chez Boileau, s'exhale de ses préfaces, coule tout au long de ses Satires et de ses Épîtres. En pleine possession de son génie, celui-ci, sûr désormais que son blâme discrédite et écrase quiconque en est touché, peu préoccupé de savoir si ce blâme est fondé, multipliant les injustices et les erreurs, donnant à la littérature des disciplines et exigeant qu'elle les suive, règne avec une morgue intraitable. Non sans étonnement le lecteur

1. Voir, sur les relations de Boileau avec Racine, un curieux article de M. Jean Demeure : *Racine et son ennemi Boileau* dans *Mercure de France* du 1^{er} juillet 1928.

d'aujourd'hui surprend ce ton de magister dans les proses et les poèmes que le régulateur du classicisme légua, avec un soin minutieux, à la postérité. Fort rares furent d'ailleurs, à son époque, les écrivains qui acceptèrent d'être régentés de la sorte. L'influence du satirique s'exerçait insensiblement sans doute sur les esprits. On éprouve quelque peine à apercevoir cet empire. Nul ne lui demandait conseil. Il ne fit point, la vieille venue, figure de patriarche entouré de disciples. Parmi les débutants, un seul, à notre connaissance, vint humblement réclamer de lui des lumières¹.

* * *

Les libraires, par contre, observèrent avec attention Boileau dès qu'il eut livré à la curiosité des ruelles ses premiers écrits. Ils eurent tout de suite conscience que le poète nouveau, par la perfection de sa forme, égalait ses aînés. Jean Ribou, le premier, prit l'initiative d'insérer, sans permission de leur auteur, les Stances sur l'Ecole des Femmes et le Sonnet sur la mort d'une parente dans l'anthologie : Les Délices de la poésie galante qu'il publia en 1663. L'année suivante, donnant à ce recueil une seconde partie, il y comprenait la Satire II.

En 1665, le Sonnet sur la mort d'une parente reparait dans les Sentimens d'amour tirez des meilleurs poètes modernes, recueil colligé par Jean Corbinelli, l'ami de M^{me} de Sévigné, et édité par Claude Barbin.

Dès lors, les agents des officines hollandaises s'ingénièrent à capter, dans les milieux où elles circulaient, les pièces inédites du jeune écrivain qui pouvaient, enrichissant leurs publications, étendre la vente de celles-ci. Ils réussirent à se procurer de la sorte la Satire IV et le Discours au Roy, lesquels, figurant

1. *Épîtres morales et académiques de M. de Sabatier*, Lyon, Richard, 1687, in-12, p. 162, *Épître LIV* à M. Despréaux-Boileau :

Me faut-il suivre enfin le destin qui m'inspire ?
Puis-je, sans me flatter, faire entendre ma lyre,
Boileau, dont les conseils doivent être suivis ?
Connaisseur éclairé, donne-moi ton avis,
Mais plutôt, par le rang que tu tiens au Parnasse,
Ordonne-moi, Boileau, ce qu'il faut que je fasse.

Ce jeune homme, entrant dans la carrière littéraire et interrogeant le critique sur son avenir, témoignait de qualités fort peu brillantes. François de Callières : *Des mots à la mode*, 1693, p. 262 précise que les Satires de Boileau ne corrigèrent guère les vices et les ridicules.

bientôt dans le Nouveau Recueil de plusieurs et diverses pièces galantes de ce temps et dans la Suite de ce recueil lancés, en 1665, sous la marque de La Sphère, permirent au public d'apprécier le talent du jouvenceau qui tançait avec tant de vigueur les maîtres et flagornait avec tant d'habileté le monarque.

De ces pièces et d'autres, nées successivement, s'exhalait une odeur de scandale. Le libraire qui réussirait à les réunir en un opuscule tirerait de cet opuscule grande pécune. Du moins l'espérait-il. Par malheur, leur auteur refusait — car il avait ses desseins — de les livrer à l'impression. Sans son assentiment nul privilège ne pouvait être obtenu.

L'appât du gain engagea un audacieux, que l'on croit être rouennais, à tenter cette publication subreptice. En 1666, il assemblait, non sans peine, sous le titre : Recueil contenant plusieurs discours libres et moraux en vers et un jugement en prose sur les sciences où un honneste homme peut s'occuper, le Discours au Roy, les Satires I. VII. V et II, y joignant, pour corser l'ouvrage un peu mince, une prose de Saint-Evremont. Contrairement à ses prévisions, le petit volume, très probablement vendu sous le manteau, n'enregistra aucun succès. Fut-il saisi ? Peut-être, car nous n'en avons rencontré, dans les bibliothèques du monde entier, que deux exemplaires subsistant.

Cette édition qualifiée de « monstrueuse » par notre satirique, contraria singulièrement ce dernier. Elle allait à l'encontre de ses projets qui consistaient à établir la gloire de ses œuvres, avant de les livrer au public, par une intense publicité verbale. Elle l'offusquait surtout, comme d'ailleurs les publications partielles des anthologies, parce qu'elle présentait des textes fautifs, des premières versions, subtilisées à leurs détenteurs, et, depuis leur rédaction initiale, remaniées, portées à un plus haut degré de perfection.

Elle le contraignit, pour juguler les contrefacteurs et pour substituer une leçon purifiée aux leçons erronées, de donner lui-même une édition des Satires. Avait-il connu Claude Barbin, libraire, installé sur le second perron de la Sainte-Chapelle, au cours de ses promenades de curieux dans les méandres du Palais ou bien au temps où le Sonnet sur la mort d'une parente grossit de ses alexandrins les Sentimens d'Amour ? On ne saurait le préciser. Mais il est probable que ce libraire était jeune¹ et qu'il lui plut pour avoir très rapidement acquis,

1. Donnons quelques renseignements sur ce premier libraire de Boileau. Bar-

parmi ses confrères, le renom d'un habile lanceur de livres¹. Il le choisit entre tous pour donner un lustre de bon aloi à des vers menaçant de lui faire du tort.

Barbin fut chargé de prendre à son nom le privilège, Boileau feignant de se cacher encore et voulant que ses rimes parussent sous l'anonymat. Etrange attitude que bientôt, quand le livre fut en vente, démentit la plus orgueilleuse et la plus chattemite des préfaces, la préface d'un homme se sachant connu de tous et n'ayant nul besoin de mettre son nom sur le titre pour appeler le chaland.

Dès que cette édition, contenant sept satires et le Discours au Roy, fut entre les mains du public, les contrefacteurs de France et de Hollande en prodiguèrent les réimpressions qui alternèrent, sans les gêner aucunement, avec les réimpressions de Barbin. L'une d'entre elles, publiée sous le nom dérobé du libraire Louis Billaine contint même, suprême insolence, la Satyre des Satyres de Cotin.

En 1668, Boileau donnait à part les Satires VIII et IX, aussitôt subtilisées par les fripons à ses trousses, et l'on voyait un grand seigneur qui, cependant, ne l'aimait guère, Henry-Louis de Loménie, comte de Brienne, à demi-fol il est vrai, prendre avec audace un privilège pour faire de la première une édition à sa fantaisie.

Boileau ne semble s'être jamais élevé, autrement que dans ses préfaces, contre ces larcins répétés. Il jouissait de la notoriété de plus en plus étendue qu'ils lui valaient tout en mau-

bin, habitant alors rue de la Calandre, paroisse Saint-Germain-le-Vieil, épousa, en février 1669 (contrat t. 22), Marie Cochard, qui lui apportait une modeste dot de 1 000 l. tournois (A. N. Y 216, f^o 278 v^o). Cette personne, au dire d'un épigrammatiste, ne lui fut point fidèle :

On tient, au Palais, pour certain
Que Barbin est fil de putain.
Ses enfants, grâce à leur mère,
Ressembleront fort à leur père.
Pauvre Barbin, ce n'est pas d'aujourd'hui
Qu'on te voit mettre au jour les ouvrages d'autrui.

(B. A. ms. Tralage, t. IV, f^o 140).

1. V. sur cette réputation, B. Sainte-Geneviève, ms. n^o 3208, f^o 209 v^o et notre livre : *Le cœur et l'esprit de Madame de Lafayette*, 1927, p. 139-140. Fléchier la confirme dans des *Stances* conservées à la B. N. ms. n^o 1726 et publiées par M. Fr. Lachèvre : *Bibliographie des recueils collectifs de poésies*, III, 336. Sur Barbin, que Boileau nomme dans l'*Épître X*, l'*Art poétique*, chant I et le *Lutrin*, chant V, V. encore, Furetière : *Nouvelle allégorique*, 1658 ; De Callières : *Des mots à la mode*, 1693, p. 19 ; *Menagiana*, 1715, III, 4.

gréant contre l'impureté des textes. Son édition de 1669 assembla, hors ses vers de jeunesse, toute son œuvre écrite à cette date (Discours au Roy, Satires I à IX et Discours sur la Satire).

La Satire X, contre les Femmes, qui lui suscita tant de haines actives, fut lancée bien plus tard, sous la forme d'une plaquette in-4°. Par son sujet même et le bruit qu'elle provoquait, elle devait allécher les faussaires aux écoutes. Nous avons pu relever cinq contrefaçons clandestines de cette Satire.

La XI^e Satire, insérée en 1701 dans les Œuvres de Boileau, passa à peu près inaperçue. Le poète laissa inédite à sa mort la XII^e que les Jésuites l'avaient obligé, par ordre de Louis XIV, à garder en portefeuille. A en croire les libraires hollandais, qui en firent des éditions nombreuses, le texte en avait été soustrait dans le cabinet du défunt.

Les Épîtres ne connurent pas une si grande fortune. La I^{re}, la IV^e et la V^e, publiées à part, excitèrent médiocrement la convoitise des escroqueurs de copie. Boileau d'ailleurs conservait avec plus de soin ses écrits, car il souhaitait alors qu'ils ne fussent point divulgués sans son autorisation. Les II^e, III^e, VI^e, VII^e, VIII^e et IX^e Epîtres furent successivement comprises dans les éditions collectives de ses Œuvres sans avoir reçu de publicité préventive. La XII^e, traitant de l'Amour de Dieu et dirigée contre les Jésuites, était, pour sa tranquillité, la plus périlleuse. Il la voulait joindre à la X^e et à la XI^e dans un opuscule particulier. Mais il eut le tort de la communiquer aux prélats et docteurs dont il désirait l'approbation. Une fuite se produisit et, bien avant l'édition légitime, les agents embusqués en tous lieux en propagèrent une version à ce point adultérée que le poète n'y retrouva plus sa pensée et sa forme.

Avec succès Boileau défendit l'Art poétique dont nul ne parvint à détourner les alexandrins. Du Lutrin, trop souvent lu dans les compagnies, des gens pleins de mémoire retinrent des fragments, incohérent mélange de vers des chants I et II qui accompagnèrent les éditions hollandaises du Pain Bénit de l'abbé de Marigny sans indication de leur auteur. L'Ode sur la Prise de Namur rencontra principalement en Angleterre des contrefacteurs, huguenots exilés sans doute, fort contents de joindre à cette Ode d'impertinentes parodies et des pièces contre Louis XIV et M^{me} de Maintenon.

Plusieurs textes de l'Arrêt burlesque différant par leurs variantes, un texte anticipé des Héros de Roman distinct du texte définitif témoignèrent que Boileau garda, toute sa vie, la

vigilance intéressée des libraires. Après sa mort des Œuvres posthumes, lancées de 1711 à 1717, lui attribuèrent toutes sortes d'écrits de La Monnoye, du R. P. Sanlecque et d'anonymes qu'il eût souffert de voir sous son nom.

Jamais œuvre ne fut plus exploitée que la sienne : « Ils ont accoutumé en Hollande, à Lyon et à Rouen, écrivit Furetière, de faire un mélange de bonnes et de mauvaises pièces pour faire passer celles-ci à la faveur des autres. Les Satires de M. Despréaux en ont introduit de cette manière dans le monde beaucoup de mauvaises qui n'auraient jamais paru sans cela. Un jour qu'il était à Bourbon, un capucin, qui n'avait jamais lu ses ouvrages que de l'impression de Lyon, vint le féliciter sur une nouvelle satire qui était à la fin de son livre : « Ah ! disait ce Père, on reconnaît votre mérite sublime dans cette dernière pièce et l'on voit bien que plus cet esprit extraordinaire produit, plus il a de force. Aucune de ces satires n'égale celle que vous venez de faire contre les cocus ! »

*
* *

En 1674, Boileau souhaitant sans doute de rester plus entièrement propriétaire de son œuvre, ne confia plus à Claude Barbin le soin de prendre un privilège. Désormais ce privilège fut enregistré à son nom. Barbin avait-il démérité à ses yeux ? Nous ne pouvons le préciser. Toujours est-il que, dans la suite, Denys Thierry bénéficia de la confiance du poète. Assurément ce libraire ne disposait pas de moyens suffisants pour supporter les frais de tirages particuliers et du tirage des Œuvres diverses, car Boileau l'autorisa à s'associer à Claude Barbin, Louis Billaine, Frédéric Léonard, et, plus tard, à la Veuve Lacoste.

Denys Thierry paraît avoir été un éditeur scrupuleux. Jamais, dans une publication réellement sortie de ses presses, ne figura une pièce étrangère. Il se prêta, au cours du temps, avec une grande aménité, aux exigences de l'écrivain qui, multipliant les corrections et les cartons, lui donnait souvent des motifs d'impatience et diminuait ses bénéfices. Nous ignorons si Boileau reçut des honoraires d'auteur. Opulent, il ne comptait point sur les revenus de sa littérature. L'inventaire de ses papiers ne mentionne aucun traité d'édition et, en l'absence d'un nom

1. Furetieriana, 1696, p. 136.

de notaire, il nous a été impossible de retrouver les actes de cession de privilèges.

En grand nombre, les éditions des Œuvres diverses émises par des contrefacteurs, se distinguent des éditions de Denys Thierry et de ses associés par l'adjonction d'écrits provenant du R. P. Sanlecque et de divers autres auteurs, Regnard, Gacon, etc... On rencontre même dans ces contrefaçons des pamphlets lancés contre Boileau. Par contre, souvent, les filous de la province et de l'étranger y produisent, comme nous l'indiquons dans notre Bibliographie, des pièces comme l'Ode contre les Anglais et quelques épigrammes qui ne figurèrent pas encore dans les volumes contrôlés par Boileau.

Quelque temps avant sa mort, le satirique assurait le destin de son œuvre par un article de son Testament, disant :

« Veult que toutes les nouvelles pièces et ouvrages que le sieur testateur a faites [mesmes celluy contre l'Équivoque] et qu'il vouloit comprendre dans une nouvelle édition, soient mis es mains du sieur Billiot, libraire, demeurant rue de la Harpe, pour en faire son proffit, lesquels nouveaux ouvrages se trouveront dans un portefeuil à part. »

Ainsi Esprit Billiot, libraire choisi par Brossette, l'ami et le confident du poète, était substitué, pour toutes publications postérieures, aux héritiers de ses confrères défunts. Nulle prescription sur la question des droits d'auteur. Parents et amis de Boileau, nantis de sommes et de rentes diverses, étaient exhérédés de la succession intellectuelle. L'écrivain abandonnait son œuvre au domaine public.

Esprit Billiot, écrasé par la dépense et peut-être aussi par la mévente de ses riches impressions in-4° et in-8° exécutées en 1713, ne semble pas avoir fort longtemps servi la mémoire de Boileau puisqu'en 1716, Brossette, collecteur des Œuvres, traite avec Fabri et Barillot, éditeurs de Genève. Le 11 mars 1723, il fait cependant renouveler, pour dix ans, son privilège du 26 avril 1711 également pris pour le même délai. En 1726, il réimprime son in-8°, puis il abandonne la tâche trop lourde qu'il avait assumée. Vainement, en 1732, Brossette, soucieux de perpétuer le prestige de son maître et ami, essaie-t-il de galvaniser les libraires genevois Fabri et Barillot. Ceux-ci qui se sont bornés, en 1724, à réimprimer leurs in-8° de 1716, ne tiennent pas à prendre des initiatives nouvelles.

En 1734, le privilège d'Esprit Billiot est arrivé à son terme. Un libraire parisien, Barthélemy Alix le fait inscrire, pour

six ans, sous son nom. Il disparaît peu après de ce monde. Le 13 mai 1740, sa veuve, sans doute bien achalandée en clients, renouvelle à son profit, pour vingt ans, ledit privilège, associant cependant à son exploitation, ses collègues David et Durand, commerçants actifs dont les publications pullulent vers le milieu du XVIII^e siècle et qui lanceront l'importante édition en cinq volumes de Saint-Marc.

La vraie gloire de Boileau à cette époque, ce sont, en définitive, les éditeurs hollandais qui l'entretiennent et lui permettent de s'épanouir. Parmi eux, on doit distinguer deux catégories : 1^o la catégorie des gens sans scrupules, comme les Henri Schelte, les Pierre Brunel, les Abraham Wolfgang, etc..., qui multiplient à l'infini les éditions fautives, toujours encombrées de pièces parasites ; 2^o la catégorie des gens probes qui s'efforcent, au contraire, de fournir des éditions revues avec soin, sinon meilleures, du moins plus complètes que celles des libraires parisiens. Au premier rang de ces derniers, il faut citer David Mortier. Celui-ci, dès 1714, achète régulièrement, fait rare chez un commerçant hollandais, le droit d'exploiter les Œuvres de Boileau et, le 19 juin de la même année, obtient, des États, un privilège protecteur. Il commence par publier une modeste édition in-8^o en deux volumes de ces Œuvres (1714, V. n^o 563). Il s'aperçoit tout de suite, comme il le dit lui-même, dans l'un de ses Avertissements postérieurs, que lesdites Œuvres sont « d'un grand débit » et il leur assure rapidement une énorme diffusion. Associé à d'autres puissants libraires d'Amsterdam et de La Haye, Pierre de Hondt, François Changuion, P. Gosse, J. Neaulme, il les réimprime sans cesse, dans tous les formats, ornant ses in-4^{os} et ses in-f^{os} de compositions et d'ornements de Bernard Picart le Romain, ne négligeant rien, sous le double rapport de la typographie et du texte, pour amplifier leur magnificence.

En France, les éditions plus modestes se succédaient à des intervalles parfois éloignés, parfois plus rapprochés. Il faut parvenir au début du XIX^e siècle pour rencontrer, en la personne du libraire Didot, un homme désireux de rendre hommage à Boileau en faisant de ses volumes des merveilles de typographie. C'est aussi à partir de cette époque que le satirique entre dans les écoles et que les opuscules d'œuvres choisies « à l'usage » de ces écoles commencent à pulluler. Les frères Mame lancent, à notre connaissance, en 1808, la première de ces éditions classiques.

Les Œuvres complètes, annotées avec le zèle le plus minutieux et publiées soit en France, soit à l'étranger sont toutes établies par des Français. Brossette publie la première. Dumonteil, l'abbé Souchay, Saint-Marc, au cours du XVIII^e siècle, s'efforcent d'ajouter à ses Remarques et d'améliorer son texte. Au XIX^e siècle Daunou, Amar, Saint-Surin, Viолlet-le-Duc, Auger, Dubois, Berriat-Saint-Prix, Gidel apportent tous des éléments nouveaux d'information. L'édition de Berriat-Saint-Prix, bien que souvent trop chargée de notes et un peu confuse, semble, à l'heure présente encore, la meilleure. Le public l'accueillit, lors de son apparition en 1830, avec peu de faveur, les romantiques ne rêvant guère de voir le plus classique des poètes leur proposer de nouveau ses disciplines. Elle est aujourd'hui rare et recherchée.

*
* *

La plupart des éditeurs de Boileau ne se sont point préoccupés, à travers le temps, de dresser la bibliographie de ses œuvres¹. Une tâche si ingrate semblait superflue. Un personnage inconnu pourtant, dès le XVIII^e siècle, avait, sans soin, sans règles et d'une manière relâchée, assemblé les éléments d'un travail de cette nature². Était-ce un fidèle du satirique? On l'ignore. Son manuscrit, préparé pour l'impression, demeura dans son cabinet puisque nous n'en voyons le contenu figurer nulle part. Viолlet-le-Duc, bientôt suivi par Daunou, se livra à la première recherche bibliographique véritable. Berriat-Saint-Prix en tête de ses quatre volumes inséra enfin, sous 258 numéros, les résultats d'une enquête menée avec le désir de décourager les bibliographes futurs.

Nous n'aurions point entrepris notre propre labeur si nous n'avions été certain de compléter celui de Berriat-Saint-Prix d'une foule d'éditions et de renseignements nouveaux ou inédits, Notre investigation, étendue au monde entier, nous a permis de retrouver 726 éditions des Œuvres du satirique auxquelles nous avons joint 95 traductions en toutes langues dont notre prédécesseur ne s'était pas inquiété. Ces traductions, parues

1. On rencontre, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1843, p. 3, une *Notice sur les principaux commentateurs des Œuvres de Boileau de 1716 à 1823*, par A. A. Barbier.

2. B. N. ms. n^o 14997, *Liste des Editions des Œuvres de Boileau*. A Paris. M. DCC. LXX. In-12.

du vivant de Boileau ou après sa mort, prouvent cependant que l'influence de celui-ci ne se restreignait pas à la France seulement.

A la Bibliographie proprement dite de Boileau, enrichie de tous les documents, poésies et lettres inédits que nous ont conservés les manuscrits des archives, des dépôts et des collections particulières, nous avons cru intéressant d'ajouter celles de ses frères Gilles et Jacques qui n'avaient jamais été ébauchées jusqu'à l'heure. Celle de Jacques nous semble même présenter quelque utilité si l'on songe que généralement on attribue à cet abbé les volumes de ses deux homonymes du XVII^e siècle. Elle témoigne aussi que, dans un domaine différent, le frère aîné de Despréaux, prosateur de grande qualité intellectuelle, tint une place enviable entre les Ménage, les Huet, les Quillet, etc..., parmi les écrivains néo-latins, différencié cependant de ces derniers par son esprit primesautier et par son horreur du pédantisme.

Une Bibliographie qui ne tiendrait point compte des polémiques de Boileau nous aurait paru incomplète. C'est pourquoi nous avons inséré, dans notre second volume, encadrée dans un texte qui enregistre les faits et raisons de ces polémiques, la description de tous les ouvrages écrits contre le poète. Beaucoup de ces ouvrages n'avaient point encore été signalés. Nulle part non plus on ne rencontrait la liste entière des ennemis du satirique. Nos recherches, principalement dans les manuscrits, nous ont permis de faire des attributions précises et de donner, en très grand nombre, des pièces inédites.

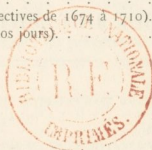
Nous avons souvent éprouvé de grandes difficultés à nous procurer des volumes absents des bibliothèques. Nous ne sommes pas parvenu à les retrouver tous. Les plus rares, en même temps que les plus insignifiants, sont ces opuscules qui, sous le premier Empire et la Restauration, furent mis à la disposition des lycées, des collèges et des écoles secondaires. Des lacunes inévitables, heureusement peu nombreuses, ne dépareront pas, nous l'espérons, une Bibliographie où toutes les éditions originales sont décrites clairement et où nous avons fourni des précisions sur tant d'autres éditions curieuses, pittoresques et inconnues.

Nous n'aurions pu, sans une aide efficace, achever notre lourde tâche. Nous sommes heureux d'exprimer notre gratitude à MM. les bibliophiles et gens de lettres, R. Bosselaers d'Eindhoven (Hollande), Jacques de Carrère, Fernand Fleuret,

Bernard Liais, Pierre-Paul Plan (de Paris), Hippolyte Roy (de Nancy); à MM. les professeurs H. Ashton (Université de Colombie), Marcel Handelsman (Université de Varsovie), K. R. Gallas (Université d'Amsterdam); à M. Paul Pelseneer, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique; à M^{me} Marcel Baudot, conservatrice de la Bibliothèque d'Évreux; à MM. les Conservateurs et Bibliothécaires Henri Dehérain et Marcel Bouteron (Institut de France, Paris), Pierre Dubois (Amiens), André Fevret (Bibliothèque nationale, Paris), F. Galabert (Toulouse), M. Giraud-Mangin (Nantes), H. Joly (Lyon), D^{rs} Kuel et Laügin (Carlsruhe), P. Lefeuvre (Rennes), L.-F. Le Guennec (Quimper), Lhermitte (Anvers), Joseph de Loye (Nîmes), H. Loriguet (Reims), Gustave Macon (Chantilly), P. C. Molhuysen et J. de Mare (La Haye), G. Mahieu (Lille), Louis Morin (Troyes), Georges Musset (La Rochelle) Louis Royer (Grenoble), P. Hélène (Narbonne), G. Tison (Calais), G. de Tournadre (Lyon, Université); enfin à MM. les libraires Maurice Escoffier, Georges Andrieux, Edward W. Titus et à quelques autres de leurs confrères cités dans notre ouvrage qui nous ont apporté un concours empressé.

ÉMILE MAGNE.

Testament de Nicolas Boileau.	206
Boiæana.	207
Ouvrages attribués.	208
Correspondance de Nicolas Boileau :	
1 ^o Manuscrits et collections contenant des lettres originales de Nicolas Boileau.	209
2 ^o Recueils particuliers de Correspondances.	210
3 ^o Lettres inédites.	211
4 ^o Pièces diverses.	213
Œuvres diverses (Editions collectives de 1674 à 1710).	217
Œuvres choisies (De 1732 à nos jours).	289



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

